

NOISY SOLIDAIRE

<<<< A GAUCHE VRAIMENT !

ADIHBH-V
8, rue Pierre Brossolette
93160 Noisy-le-Grand

Noisy le Grand, le 15 mars 2014

Monsieur le Président,

C'est avec grand plaisir que « Noisy Solidaire, A gauche vraiment ! » répond à l'interpellation de l'ADIHBH-V.

Depuis 2004, année d'annonce de la première ZAC, en effet, vous nous accorderez le crédit de penser que plusieurs des anciens et actuels élus qui ont participé à la création de « Noisy Solidaire, A gauche vraiment ! » en 2008, puis qu'ils ont fait vivre au cours du mandat qui s'achève, n'ont pas varié de position concernant l'aménagement du quartier des bas Heurts et, aujourd'hui de Maille Horizon.

Nous n'ignorons pas que la venue des Collège et Lycée internationaux a relancé la nécessité de repenser un projet d'ensemble sur ces deux secteurs concomitants.

Bien évidemment, la désignation des Cabinets d'Architectes-Paysagistes Christian DEVILLIERS et Pascale HENNETEL qui ont élaboré le projet d'aménagement des espaces publics du secteur Maille Horizon-Nord, votée en Conseil Municipal le 20 novembre 2013, ne nous a pas échappé. Pas plus, d'ailleurs, le fait qu'ils aient été choisis pour instruire le projet du secteur des Bas-Heurts, plus connu sous le nom du Clos aux Biches.

A ce point d'étape, nous ne savons pas exactement ce que sera la cohérence des deux aménagements mais il est vraisemblable que ces cabinets d'architectes s'attacheront à mettre en œuvre un développement harmonieux des deux quartiers. Comme vous, en tout cas, c'est ce que nous appelons de nos vœux.

D'ailleurs, le climat favorable impulsé par l'actuel directeur de l'Urbanisme de Noisy le Grand pourrait laisser penser que le maire sortant comprend dorénavant que la ville, à défaut d'une véritable concertation, a perdu 10 ans pour, enfin, procéder à un aménagement cohérent de ce secteur primordial de notre commune. Si tel est le cas, nous nous en réjouissons dans l'intérêt des habitants de la Varenne...

Pour autant, nous ne cacherons pas qu'après défendu, avec vous, il y a quelques années, le projet alternatif d'aménagement que votre association avait porté grâce au travail remarquable des étudiants de l'Ecole d'Architecture de la Villette, nous déplorons

néanmoins cette perte de temps, d'énergie, sinon de pressions qu'ont pu subir les habitants, actuels et anciens, de votre quartier.

Cette étude urbaine implique des choix importants pour la qualité de vie des habitants du quartier en particulier, et pour tout l'Ouest Noiséen en général. Nous pensons, comme vous, tout particulièrement aux problèmes de circulation qui resteront difficiles à régler dans cette partie de la ville. C'est pourquoi le temps perdu nous fait dire que si gouverner, c'est prévoir, il est évident qu'il y a eu concernant le quartier des Bas Heurts, une faute politique qu'il est temps de reconnaître.

Aussi, afin d'aider à ce que cette mauvaise page se tourne, nous répondrons, point par point, aux questions de votre association.

- ✓ *Urbanisation immédiate des quatre ilots, dont Noisy-le-Grand (SPL Socaren, Commune, EPF-Idf) est déjà propriétaire du foncier, comportant 30% de logements sociaux, mais aussi avec une part non négligeable de vrais logements sociaux PLAI,*

Nous partageons votre souhait concernant l'urbanisation des quatre ilots évoqués. Pour autant, s'il faut sortir par le haut de la période de tension que nous avons vécu, nous croyons qu'un principe de précaution doit prévaloir avant toute décision. En effet, l'organisation d'une concertation transparente préalable et pas seulement institutionnelle, nous semble indispensable, concertation qui doit être associée étroitement à ce processus de votre association, tout comme l'opposition municipale, actuelle ou future. Il n'est pas exclu, non plus, compte tenu de la nécessité d'une réelle mixité sociale, comportant une part, efficace, de véritables logements sociaux (30% des ménages noiséens seraient éligibles au dispositif PLAI selon le plan local de l'habitat révélé par la majorité sortante), qu'il soit utile d'associer à cette élaboration à la fois des bailleurs sociaux, comme Emmaüs par exemple, et des associations comme ATD Quart Monde, présente dans notre ville.

Sous cette réserve de bon sens, bien évidemment, il convient dorénavant de cesser de perdre du temps.

- *Poursuite progressive des aménagements du secteur sans DUP, donc sans expropriation et respectueuse des résidents actuels, sur une longue durée (15, 20, 25 ans,...) en fonction des opportunités foncières qui se présenteront dans le temps (ventes, décès, héritages,...),*

Cette question est primordiale. La technique du « mitage » qui a été employée ces dernières années, nous apparaît détestable par la pression qu'elle induit sur les habitants restants dans le quartier. Peut s'ajouter à cette critique, le fait d'avoir délibérément muré puis détruit des habitations alors même que des demandes de logements, même au moyen de baux précaires, le cas échéant, n'étaient pas satisfaites dans notre ville.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que reconstruire la ville sur la ville ne passe pas nécessairement par la méthode de la « table rase ». De nombreux exemples d'urbanisation réussie dans notre pays démontrent qu'une densification urbaine peut être réalisée en tenant compte du tissu urbain existant, sans violence et traumatisme pour les anciens habitants. En tout cas, le processus à venir devra tenir compte des erreurs commises pour

gagner la confiance et la participation des habitants. Sans cela, le projet d'aménagement sera subi et, non pas accepté comme cela doit être.

➤ *Densification raisonnable du quartier, de 80 à 120 logements / ha,*

L'ampleur de la densification est aussi une question clé, selon nous. Autant, il est évident que l'étalement urbain va devenir problématique, la pollution récente de l'air parisien vient de nous rappeler à l'ordre, autant, il est aberrant de faire croire aux noiséens, surtout après l'expérience des quartiers de la ville nouvelle, que Noisy le Grand est un maillon indispensable d'une politique de densification à outrance au prétexte de foncier disponible. Cet effort est bien évidemment à partager dans toute l'Île de France, y compris en matière d'espaces verts. En conséquence, ne serait-ce pour l'évident bien vivre des futurs habitants, nous sommes pour une densification raisonnable et maîtrisée de toutes les opérations d'aménagement de notre commune. En ce sens, nous faisons notre votre proposition en précisant que nous entendons privilégier des constructions allant jusqu'à R+4. Sur ce point encore, nous croyons indispensable d'intégrer systématiquement dans tous nouveaux projets, la nécessité de préserver l'environnement et de repenser de nouvelles formes d'architecture. D'ores et déjà, des exemples existent qui combinent efficacement préoccupations sociales, écologiques et architecturales. Pour ce faire, les expériences de bâtisseurs comme Terra Cités (<http://www.terracites.fr>) montrent les champs du possible.

➤ *Mixité sociologique et urbaine (commerces, artisanats, logements) et combinaison de différentes typologies résidentielles (Immeubles collectifs, habitat individuel groupé, rez-de-jardin, cour, patio. Habitat individuel superposé avec terrasse, jardin...,*

Nous évoquions précédemment les effets négatifs qu'ont engendrés plusieurs quartiers de la ville nouvelle. Comment l'urbanisation d'un nouveau quartier ne les prendrait-il pas en compte ? Partant de ce constat, l'urbanisation qui sera proposé devra reposer sur l'organisation harmonieuse d'une combinaison d'habitats collectifs et individuels. Là encore, de nombreux projets voient le jour actuellement dans d'autres communes qui savent allier haute qualité environnementale, mixité sociale et habitat individuel, y compris dans des réalisations collectives. Ce qui n'empêche pas, en revanche, de maintenir la coexistence de l'existant, y compris pavillonnaire.

➤ *Aménagements publics apportant du lien social (services pour la jeunesse, crèche, centre de santé,...),*

La création d'un nouveau quartier qui ne passerait pas l'installation immédiate d'équipements publics de proximité est vouée à l'échec. Vous connaissez la forte sensibilité qui nous anime à propos de la défense des services publics. Aussi, vous ne serez pas étonnés que nous défendons, pied à pied, la réalisation de tels équipements dans un projet d'aménagement. Cela étant dit, au-delà des services publics, l'implantation de commerces de proximité pérennes doit être concomitante et diffuse. Comment pourrait-on imaginer que nous ne puissions pas reconquérir dans tous les quartiers une partie du mode de vie que l'on ambitionne d'installer en centre ville ? On ne voit pas en quoi nous serions condamnés à l'utilisation de voitures pour nous rendre dans des grandes surfaces au moment où la

question des circuits courts sur le plan alimentaire est posée au niveau national, par exemple...

- *Pratique de l'épanelage sur la rue des Aulnettes et la rue Pierre Brossolette, avec une hauteur de construction de 9 m maximum, dans la bande de constructibilité principale. Possibilité de monter plus haut en cœur d'îlot,*

Cette précision est à mettre en rapport avec notre souhait de privilégier des immeubles collectifs de hauteur raisonnable, y compris en cœur d'îlot. Il est indispensable que l'étude préalable de telles constructions prenne en compte l'existant et, de fait, la nécessité d'aménagement dont l'importance ne viendra pas défigurer le cadre général du secteur d'implantation. En conséquence, les hauteurs que vous souhaitez préconiser pour les rues des Aulnettes et Brossolette ne sont pas une difficulté pour nous.

- *Mise en place des outils d'une concertation bien en amont du projet, ciblée, réelle et dynamique, prenant en compte l'avis des résidents du quartier des Bas-Heurts, selon les projets.*

Nous avons déjà évoqué dans notre première réponse notre conception de la concertation qui doit être mise en œuvre. Par souci de précision, nous ajouterons à notre propos la remarque suivante. A ce jour, le fonctionnement institutionnel autorise le maire d'une commune à recourir de façon classique à des dispositifs variés. Cela passe par la création de périmètres d'études, par la préemption des biens mis en vente, par les déclarations d'utilité publique..., tous des dispositifs « d'autorité » au nom de l'intérêt général mais des dispositifs qui n'empêchent aucunement des outils de concertations complémentaires extra-légaux. En ce qui nous concerne, nous ne voyons pas en quoi la préparation de l'éventuelle application des dispositifs que nous venons d'énumérer, ne pourrait pas être précédée, enrichie et accompagnée lors de réalisation de projets, par la mise en œuvre locale de nouvelles instances de concertation. A titre d'exemple, aucune commune n'est obligée de mettre en place des conseils consultatifs de quartiers, un conseil des sages ou un conseil municipal des enfants. Pourtant, Noisy le Grand s'en est dotée.

Il ne s'agit donc en la circonstance que d'une volonté politique qui a manqué jusqu'à maintenant et que nous voulons affirmer.

Enfin, d'une façon générale, notre réponse ne serait pas complète si nous ne nous arrêtons pas sur la logique que la grave modification institutionnelle du Grand Paris va entraîner dans toutes les communes d'Ile de France.

A juste titre, votre blog s'est fait l'écho de cette modification inquiétante. Au prétexte d'accélérer le processus de densification urbaine dans notre région, le gouvernement de Monsieur Ayrault et le Président de la République prennent actuellement la responsabilité de créer un nouveau dispositif d'organisation territoriale, à la fois administratif et à la fois politique, dont les effets seront redoutables tant sur le plan de la démocratie que sur le plan bureaucratique.

Sur le plan démocratique, il y a un risque évident de déni des aspirations des citoyens en créant de nouvelles instances non élues et surtout totalement éloignées des citoyens. Le

second déni sera celui de vider de leur responsabilité les assemblées locales élues, qu'il s'agisse des conseils municipaux mais, plus encore, des conseils généraux. C'est de notre point de vue, gravissime. D'autant plus qu'il n'est pas exclu que de sombres préoccupations financières, l'inévitable réduction des dépenses publiques, soit à l'œuvre dans cette affaire. Il va de soi que « Noisy Solidaire, A gauche vraiment ! » rejoindra les nombreux élus locaux qui contestent aujourd'hui la décision de mettre en œuvre le Grand Paris.

Bien évidemment, le risque de déni démocratique va s'accompagner d'une modification radicale des prérogatives de nos communes. Ce sera vrai pour les Plans Locaux d'Urbanisme mais cela sera vrai pour l'accélération des projets de densification urbaine, ces derniers s'inscrivant dans une telle logique que le supposé « intérêt général » empêchera ou rendra très difficile la protestation des citoyens. Le risque d'une dérive bureaucratique est donc bien réel au prétexte de lutter contre l'étalement urbain, tout en affirmant vouloir résoudre la difficile question du manque de logements dont souffrent nombreux de nos concitoyens. Vous l'aurez compris, nous sommes résolument opposés à la logique de métropolisation que revêt le Grand Paris actuellement et nous savons que de nombreux élus, y compris parmi les soutiens de l'actuelle majorité gouvernementale, vont continuer de s'opposer à ce projet dangereux dont la mise en œuvre semble vouloir s'accélérer comme en témoigne le dernier article en ligne sur votre blog.

Espérant avoir répondu aux préoccupations de votre association,

Nous vous prions, Monsieur le Président, de croire à notre considération.

Pour « Noisy Solidaire, A gauche vraiment ! »

Patricia Bétuel & Etienne Doussain